

Justificatif généré le 31/05/2024

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 31/05/2024  
Département : (94) Val-de-Marne (94)  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/742290](http://www.actu-juridique.fr/a/742290)  
N° d'annonce : 742290

## **Société Coopérative Groupements d'Achats des Centres Leclerc**

### **SC GALEC**

Société coopérative Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance à capital variable

**Siège social** : 26, quai Marcel Boyer 94200 Ivry sur Seine

RCS 642.007.991 CRETEIL

### **AVIS DE CONVOCATION**

Les sociétaires de la société coopérative GALEC sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, le **17 juin 2024 à 11 h** au Cinéma MK2 Bibliothèque – 128-162, Avenue de France (75013 Paris), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Directoire incluant le rapport de gestion du groupe et rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance ;
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Constatation de la variation du capital ;
- Agrément de nouveaux associés ;
- Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes ;
- Pouvoir en vue des formalités

Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance et leurs annexes sont à la disposition des sociétaires au siège social. La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société.

La société fera droit à toute demande déposée ou reçue, au siège social, au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois jours au moins avant l'assemblée générale.

Le Directoire

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification : aeSt8C4WB**

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeSt8C4WB>

